

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	16 novembre 2023
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20231116DB06C
Thématique :	Développement Social Territorial		
Titre :	Expérimentation Hébergements intergénérationnels- Convention CD40- Convention SOLiHA Landes		



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 10 novembre 2023)**

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 10

Absents représentés : 2

Absents excusés : 5

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 16 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 10 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames Crouts de Paille Nina, Dedouit Marie-Jeanne, Jaury Chamalbide Christine, Labeyrie Isabelle et Paucet Sylvie ;

Messieurs Arbeille Henri, Aschard Jean-Luc, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre et Lesouef Jean-Marc.

Absents représentés :

Madame Madame De Artèche Sylvie a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre, Monsieur Dalmay Yohann a donné pouvoir à Monsieur Dumas Jean-Louis.

Absents excusés :

Madame Libier Marie Thérèse ;

Messieurs Froustey Pierre, Darets Benoît, Daulouède Jean-Claude et Prosper José.

**OBJET : DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL – EXPÉRIMENTATION HÉBERGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL-
PROJET DE CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES ET LE CIAS MACS - PROJET DE
CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LE CIAS MACS ET SOLiHA LANDES Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte**

Un appel à projet a été lancé le 25 juillet 2023 par le Conseil Départemental des Landes et la DDETSPP intitulé : intervention sociale en matière d'accès au logement.

Le diagnostic du territoire MACS fait apparaître une sous-occupation des logements par les propriétaires-occupants sénior, un vieillissement de la population adossé à un risque d'isolement social, une tension importante en matière d'accès au logement, une offre d'hébergements d'insertion insuffisante pour répondre aux besoins du territoire.

Le territoire MACS doit répondre à un double enjeu : accompagner le vieillissement de sa population en proposant des réponses innovantes facilitant le maintien à domicile dans le droit fil des orientations départementales du plan « bien vieillir » et développer l'offre d'hébergement pour les publics éloignés de l'accès